

**Baignoire trop haute ?**

**...Toilettes trop basses ?**

**...Étage difficilement accessible ?**

**...Risque de chute dans votre logement ?**



**✓ ADOPTEZ UN LOGEMENT ADAPTÉ !**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer  
VOUS AIDE À RÉALISER DES TRAVAUX D'ADAPTATION



Prime de **1 000 €** maximum, non liée aux ressources,  
reconductible **TOUS LES 3 ANS** et cumulable à d'autres aides publiques.

## CONDITIONS À RESPECTER

- Avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap
- Réaliser des travaux favorisant votre indépendance, votre sécurité et facilitant votre vie dans le logement.

> L'aide est versée sur présentation des factures acquittées.



## IMPORTANT

Anticiper votre projet en contactant le Guichet unique d'information sur l'habitat.

**LE DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME DOIT ÊTRE DÉPOSÉ COMPLET**

**AVANT LE LANCÉMENT DES TRAVAUX**

LE DOSSIER EST DISPONIBLE AUPRÈS  
DU GUICHET UNIQUE D'INFORMATION SUR L'HABITAT DE LA CAPSO  
SITUÉ 1, ALLÉE DU PARC À SAINT-OMER  
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ LE **03 74 18 22 20**



**guih** guichet unique  
d'information sur l'habitat  
AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER